



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 février 2016  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 24 février 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Me référant à la séance du Conseil de sécurité tenue le 18 février 2016, au cours de laquelle le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée a présenté au Conseil le rapport du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, et au vu des observations déplacées formulées par certains membres, je tiens à signaler combien l'Érythrée est préoccupée par le caractère injuste des sanctions imposées à son peuple. D'ores et déjà, l'Érythrée se félicite de l'appel lancé par plusieurs membres du Conseil de sécurité pour que soient levées ces injustes et iniques sanctions.

Ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer que les sanctions imposées au peuple érythréen depuis ces sept dernières années, fruit des pressions exercées par certaines grandes puissances, sont motivées par des considérations politiques visant à :

- a) Détourner l'attention de l'occupation par l'Éthiopie du territoire érythréen souverain, y compris de la ville de Badme;
- b) Affaiblir l'Érythrée sur le plan économique et militaire;
- c) Fomenteur un changement de régime.

Il convient de rappeler que, pour imposer des sanctions à l'Érythrée, il a été prétexté que le pays soutiendrait les Chabab en Somalie et qu'un différend frontalier l'opposerait à Djibouti, faisant craindre pour la paix et la sécurité régionales et internationales – double argument qui s'est depuis longtemps révélé fallacieux. Le Groupe de contrôle, dans ses rapports, a révélé « qu'il n'existait aucune preuve concluante de l'appui fourni par l'Érythrée aux Chabab » – révélation que l'Érythrée accueille avec satisfaction, même si elle s'est fait attendre. En outre, les Présidents de Djibouti et de l'Érythrée ont signé, le 6 juin 2010, un accord aux termes duquel le Gouvernement qatarien a été convié à entreprendre une médiation. Cet accord-cadre en sept points, qui a également été entériné par le Conseil de sécurité et l'Union africaine, englobe toutes les questions, y compris celle des prisonniers de guerre et des personnes disparues. Déjà, l'armée du Qatar est déployée le long de la frontière entre Djibouti et l'Érythrée, notre pays étant pleinement engagé dans la médiation entreprise par le Qatar.

Ces deux faits devraient suffire à abroger les iniques et injustes sanctions imposées au peuple érythréen depuis sept ans. Qui plus est, alors que la



communauté internationale s'engage résolument dans le cadre d'une initiative sans exclusive – le Programme de développement durable à l'horizon 2030 –, le maintien de sanctions à l'encontre d'un pays en développement tel que l'Érythrée n'est pas justifié puisque, comme il est dit dans le Programme, « nul ne devrait être laissé pour compte ».

Or, faisant une interprétation originale et partielle de son mandat pour tenter d'étendre le champ d'application de la résolution sur les sanctions, le Groupe de contrôle a affirmé que l'Érythrée soutenait des groupes armés en Éthiopie. Cette tentative persistante et injustifiée du Groupe de contrôle de se mêler du conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie contrevient aux résolutions du Conseil de sécurité et doit, de ce fait, être condamnée pour son caractère illicite, inopportun et contreproductif. La question du conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie ne relève pas du mandat du Groupe de contrôle; elle n'a pas été déterminante à l'heure d'imposer des sanctions à l'Érythrée.

Le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie est une question d'occupant et d'occupé, qui doit être traitée par le Conseil de sécurité au titre d'un autre point de l'ordre du jour. Le Conseil doit impérativement exiger de l'Éthiopie qu'elle s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu des traités ainsi que des diverses résolutions du Conseil et qu'elle respecte la Charte des Nations Unies, en se retirant des territoires se trouvant sous la souveraineté de l'Érythrée, y compris la ville de Badme.

De surcroît, les dirigeants et responsables éthiopiens admettent publiquement qu'ils hébergent, financent, arment et entraînent des groupes subversifs érythréens qui mènent, par intermittence, des raids terroristes contre le peuple érythréen.

- Le 7 juillet 2015, le Premier Ministre éthiopien, s'exprimant devant l'Assemblée de son pays, a déclaré que l'Éthiopie « allait se voir contrainte de mener les actions qui s'imposaient contre l'Érythrée ».
- Le 9 août 2014, lors d'un entretien diffusé sur les ondes de radio Tsenat, à Washington, le Premier Ministre éthiopien a déclaré sans ambages que « la situation de non-guerre et de non-paix avec l'Érythrée » avait pris fin et que l'Éthiopie était désormais prête à mener une action militaire contre l'Érythrée.
- Le 17 avril 2012, s'exprimant au Parlement éthiopien, le Premier Ministre éthiopien Meles Zenawi, depuis lors décédé, a déclaré que son gouvernement avait décidé de mener une politique plus active et de prendre des mesures à l'encontre de l'Érythrée et que, ce faisant, tous les moyens à disposition allaient être mis en œuvre pour renverser le Gouvernement érythréen; par ailleurs, l'Éthiopie allait continuer d'intensifier ses activités visant à soutenir les Érythréens luttant pour un changement de gouvernement.

Le Groupe de contrôle sait pertinemment que ces déclarations belliqueuses des responsables éthiopiens constituent un acte d'agression à l'encontre de l'Érythrée, qui ne saurait être sous-estimé ou passé sous silence.

Dans les faits, l'Éthiopie continue d'occuper des territoires érythréens souverains, en violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et des décisions finales et contraignantes de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Il convient également de souligner que les violations persistantes par l'Éthiopie du droit international et des dispositions de

l'Accord entre le Gouvernement de l'État d'Érythrée et le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie (Accord d'Alger), garanti par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, exigent la prise des mesures punitives qui s'imposent de la part du Conseil de sécurité. Conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, l'Érythrée a parfaitement le droit de s'opposer à l'occupation et de se défendre contre tout occupant. Par conséquent, la mention par le Groupe de contrôle d'actes qu'aurait commis l'Érythrée contre l'Éthiopie est moralement inadmissible et juridiquement incompatible avec son mandat.

Dans son rapport, le Groupe de contrôle a indiqué qu'il aurait reçu des informations non confirmées concernant la présence au Yémen de soldats érythréens qui combattraient aux côtés de la Coalition arabe. Cette allégation est évidemment fausse.

À nouveau toutefois, la tendance du Groupe de contrôle à s'appesantir sur des rumeurs malveillantes et mensongères pour continuer de harceler l'Érythrée est on ne peut plus évidente. Quelles en sont les sources et quel en est le motif? Est-ce à dire que le Groupe persiste à avancer de fausses allégations contre l'Érythrée? Dans son rapport de 2006, le Groupe a affirmé que l'Érythrée aurait envoyé 2 000 soldats en Somalie. Alors que des preuves irréfutables ont montré qu'il n'y avait pas de soldats érythréens en Somalie, le Groupe n'a jamais démenti ses allégations, pourtant fabriquées de toutes pièces. Alors, est-ce là un nouvel épisode des faits de 2006, consistant à accuser à tort dans un but bien précis? Et en tout état de cause, quelle raison – et quelle urgence – y a-t-il à mentionner dans le rapport une allégation non confirmée? Pourquoi le Groupe de contrôle truffe-t-il son rapport d'insinuations et cherche-t-il à faire croire qu'il « pourrait y avoir violation »? Il s'agit là d'une campagne de désinformation délibérée.

Pour mémoire, nulle part dans la résolution du Conseil de sécurité l'Érythrée n'est soumise à une mesure restrictive ou à une sanction pour avoir participé ou s'être associée à une initiative, alliance ou coalition dans la lutte contre l'extrémisme ou le terrorisme international. L'Érythrée, dont le territoire s'étend sur 1 200 kilomètres de côtes et compte plus de 350 îles, où coexiste une population à égalité de chrétiens et de musulmans, partage une longue frontière maritime avec le Yémen. La situation régnant dans la région de la mer Rouge et la Corne de l'Afrique, y compris au Yémen, ne manque pas de se répercuter sur l'Érythrée. Les tristes événements survenant au Yémen sont aggravés par la propagation de l'extrémisme et du terrorisme dans la Corne de l'Afrique et la région de la mer Rouge. Dans ce contexte, l'importance d'une collaboration durable entre pays de la région n'est donc que trop évidente pour qu'elle ait à être soulignée. Alors que la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme à l'échelle mondiale est la priorité absolue de la communauté internationale, reconnue comme telle par tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, la coopération de l'Érythrée avec les pays de la région, loin d'être entravée, devrait être saluée.

D'autres inventions et déformations, colportées par certains milieux, feraient état d'un « refus » de l'Érythrée d'autoriser le Groupe de contrôle à se rendre dans le pays et de coopérer avec lui. Ce sont là des excuses et des prétextes pitoyables qui sont invoqués pour maintenir les sanctions injustes à l'encontre du peuple érythréen. Rappelons que le Groupe de contrôle s'est rendu à deux reprises en Érythrée, qu'il a pu y rencontrer, sans entraves, divers responsables du

Gouvernement, d'institutions financières et d'organisations de la société civile, et qu'il a reçu des informations et des explications en réponse à ses questions. Toutefois, au lieu de rendre compte de ses échanges et de faire rapport sur les questions relevant de son mandat, le Groupe a choisi, en violation de la Charte et de la résolution du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci « réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et à l'unité de l'Érythrée », de s'appesantir sur la situation politique, sociale et économique de l'Érythrée, en se livrant à une campagne de diabolisation et de désinformation. C'est ainsi que les capacités militaires de l'Érythrée, son dispositif de sécurité et d'autres secrets d'État, relayés par des images satellitaires, ont été exposés à la vue de tous.

Sur la question de la coopération, l'Érythrée a pleinement coopéré avec le Groupe de contrôle, répondant oralement et par écrit, point par point, à toutes ses questions. Rien que ces trois dernières années, 15 réunions officielles ou officieuses, dont trois visioconférences, ont eu lieu entre des responsables du Gouvernement érythréen et le Groupe de contrôle. Par conséquent, lorsque certains milieux prétendent que « l'Érythrée doit coopérer pleinement avec le Groupe de contrôle », ils affirment, à nouveau, une contrevérité qui sert de prétexte pour perpétuer l'injustice des sanctions.

Pour conclure, ma délégation réitère son appel lancé aux membres du Conseil de sécurité en faveur d'une levée immédiate et inconditionnelle des injustes et iniques sanctions imposées au peuple érythréen, étant donné que :

- a) L'argument selon lequel l'Érythrée soutiendrait les Chabab s'est révélé infondé puisque le Groupe de contrôle a assuré « qu'il n'existait aucune preuve concluante de l'appui fourni par l'Érythrée aux Chabab »;
- b) La question intéressant Djibouti et l'Érythrée est traitée par le Gouvernement qatarien, et l'Érythrée demeure résolue à un règlement par la médiation;
- c) L'Érythrée a pleinement coopéré, de bonne foi, avec le Groupe de contrôle, l'autorisant à deux reprises à se rendre sur son territoire;
- d) La menace croissante que représentent le terrorisme et l'extrémisme dans la Corne de l'Afrique et la région de la mer Rouge, en particulier l'évolution de la situation au Yémen, a des incidences sur la sécurité en Érythrée.

En outre, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du développement dans la Corne de l'Afrique et la région de la mer Rouge, l'Érythrée demande au Conseil de sécurité de prendre ses responsabilités en exigeant de l'Éthiopie qu'elle se retire des territoires érythréens souverains, y compris la ville de Badme.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de la faire distribuer comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Girma Asmerom **Tesfay**